

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Du 30 avril 2013

### **Projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté le 19 avril 2013.**

Par 21 voix pour et 7 abstentions, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil de Communauté du 19 avril 2013 de Brest métropole océane.

### **Demande d'agrément pour le bénéfice d'investissement locatif intermédiaire « Duflot ».**

La loi de finances 2013 a prévu l'arrêt du dispositif d'investissement locatif privé dit « Scellier ». Le nouveau dispositif « Duflot » prévoit un resserrement des zones éligibles excluant notamment la zone B2 dans laquelle se situe la commune de Guilers. Une commune classée en zone B2 peut solliciter un agrément par dérogation au Préfet de Région, demande pouvant être déposée par la commune ou par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) compétent en matière de programme local de l'habitat (P.L.H.). Brest métropole océane a déposé une demande d'agrément à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne, au nom de tout le territoire communautaire. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a confirmé l'intention de la commune de Guilers de solliciter l'agrément du Préfet de la Région Bretagne afin de bénéficier du dispositif d'investissement locatif intermédiaire « Duflot », a approuvé la démarche de Brest métropole océane et l'a autorisé à déposer cette demande d'agrément à Monsieur le Préfet de Région, au nom de la commune de Guilers et au nom de tout le territoire communautaire.*

### **Subventions aux associations et aides aux activités scolaires 2013.**

Se reporter au tableau qui se trouve au verso.

### **Subventions exceptionnelles 2013.**

Se reporter au tableau qui se trouve au verso.

### **Subvention 2013 au Comité d'Œuvres Sociales.**

Le Conseil Municipal a été appelé à délibérer sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 6020.50 € en faveur au Comité des Œuvres Sociales. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé le montant de la subvention au COS.*

### **Subventions aux associations sportives pour frais de déplacements hors Finistère.**

Les clubs sportifs guilériens peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de déplacement hors Finistère sur présentation des justificatifs. Pour la saison 2012 – 2013, *le conseil municipal, à l'unanimité, a accordé les remboursements suivants aux associations ayant présenté leur demande, à savoir : les archers de Kéroual pour un montant de 166,40 € ; le Club d'athlétisme guilérien pour un montant de 436,22 € ; le sporting handball de Guilers pour un montant de 957,56 €.*

### **Subvention 2013 à l'association Agora.**

Se reporter au tableau qui se trouve au verso.

### **Subvention 2013 Ecole de Musique et de Danse.**

Se reporter au tableau qui se trouve au verso.

### **Subvention 2013 centre de loisirs « les Flamboyants »**

Se reporter au tableau qui se trouve au verso.

### **Subvention 2013 au CCAS**

Le Conseil Municipal a été appelé à délibérer sur l'octroi d'une subvention au CCAS de 34.500 €. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le montant de la subvention au CCAS.*

### **Convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueils de loisirs sans hébergement »**

Dans le cadre du versement de la prestation de service (PS) ordinaire, il convient de renouveler la signature de la convention avec la CAF. La nouvelle convention est conçue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2013. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » pour les accueils de loisirs périscolaires.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention.*

### **Convention de partenariat pour la mise à disposition du matériel de visioconférence.**

Dans le cadre de sa politique d'aménagement numérique du territoire, du développement des usages de l'internet et du multimédia, Brest métropole océane a souhaité équiper en station de visioconférence chaque commune de Brest métropole océane. Dans le cadre de la mise en place de la visioconférence à Guilers une convention doit être établie entre la mairie et Brest métropole océane. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de la convention et a autorisé le Maire à la signer.*

### **Espace jeunes : tarification pour activités extérieures avec hébergement.**

L'Espace Jeunes offre à ses adhérents la possibilité de participer à différents types de séjour tout au long de l'année : des séjours courts et des séjours plus longs durant la période estivale. Depuis quelques années, l'équipe d'animation offre la possibilité d'accompagner les « initiatives jeunes ». Afin d'harmoniser le coût des séjours il a été proposé de voter un tarif journalier suivant le type de séjour. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les tarifs proposés à savoir : camps d'été : 20 € la journée ; mini-séjours avec spectacles : 25 € la journée ; séjours avec activités de type « parcs d'attractions » : 40 € la journée.*

### **Aménagement de la Maison de l'Enfance : emprunt.**

Dans le cadre de l'exécution du budget 2013, il est prévu de recourir à l'emprunt pour assurer le financement de la Maison de l'Enfance. Différents organismes bancaires ont été consultés, trois propositions ont été reçues. La proposition du Crédit Mutuel de Bretagne est la plus intéressante. *Le Conseil Municipal à l'unanimité des 25 votants, 3 conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, a approuvé les conditions d'emprunt du Crédit Mutuel de Bretagne, à savoir : deux emprunts de 1 000 000 € chacun sur 15 ans à taux fixe et a autorisé le Maire ou son représentant à signer les contrats.*

### **Tableau des effectifs.**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a modifié des postes liés aux avancements de grades annuels et a validé la création de deux postes dans le cadre de la gestion prévisionnelle des départs à la retraite.*

### **Information au Conseil Municipal : aménagement de la seconde partie de la ZAC de Pen ar C'hoat.**

*Le Conseil Municipal a été informé que dans le cadre de l'aménagement de la seconde tranche de la ZAC de Pen ar C'hoat, l'aménageur du site, Brest métropole aménagement, a choisi une procédure d'appel à projets. Le lot n°4 est destiné à la Commune en vue de la création d'un lotissement communal.*

**Information au Conseil Municipal : présentation du projet de déplacement du monument aux morts.**

Le monument aux morts, situé dans le cimetière autour de l'église, est enclavé entre les tombes et lors des cérémonies cet emplacement ne laisse pas une grande facilité d'approche aux participants. Un projet de déplacement du monument aux morts a donc été inscrit au vote du budget 2013. *Une présentation de ce projet a été faite aux conseillers municipaux.*

**Information au Conseil Municipal : définition d'un périmètre d'intervention foncière. Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, centre ville de Guilers.**

Le Conseil Municipal a été informé de l'approbation par le bureau de communauté de la signature d'une convention opérationnelle entre Brest métropole océane et Foncier de Bretagne pour permettre à celui-ci d'intervenir sur un périmètre dans le centre-ville de Guilers.

**SUBVENTIONS 2013****Associations bénéficiant du forfait de base et du forfait adhérent**

N°	Association	Montant global	N°	Association	Montant global
1	ASG	3091.00 €	20	FNACA	211.00 €
2	ACPG	211.00 €	21	Foyer de l'Amitié	211.00 €
3	A point Nommé	211.00 €	22	Guil'air rando	211.00 €
4	Amicale Laique	1159.00 €	23	Guilers accueille	211.00 €
5	Amicale Laique : cyclotourisme	211.00 €	24	Guilers à la campagne	211.00 €
6	Amicale Laique : tennis de table	463.00 €	25	Guilers VTT nature	883.00 €
7	Les amis du vélo	427.00 €	26	Gym form'loisirs	511.00 €
8	Archers de Keroual	703.00 €	27	L'Age tendre	211.00 €
9	Bleuets de Guilers	2311.00 €	28	Les fous du volant	451.00 €
10	Club athlétisme guilérien	1495.00 €	29	Melodios	211.00 €
11	Club celtique – Art floral	211.00 €	30	Music in motion production	223.00 €
12	Club celtique – Poterie	211.00 €	31	Officiers Mariniers en retraite Guilers-Bohars	211.00 €
13	Club Emeraude	211.00 €	32	Questions pour un champion	247.00 €
14	Comité jumelage Guilers-Baucina	211.00 €	33	Soir & scrap	211.00 €
15	Compter Lire Ecrire	703.00 €	34	Sophrologie	367.00 €
16	Dojo Guilérien	1255.00 €	35	Sporting de Guilers	1675.00 €
17	Du sang pour la vie	211.00 €	36	Sporting (multisports)	811.00 €
18	Evel Treid	211.00 €	37	Tennis club	1039.00 €
19	Flèche gymnique guilérienne	4063.00 €			

**Participation aux frais de formation et de déplacement des associations sportives**

La commune participe à la formation des jeunes adhérents des clubs sportifs à hauteur de 50 % des frais de formation jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club.

Les demandes de remboursement de frais liés aux déplacements sportifs hors Finistère font l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal.

**Associations bénéficiant de forfaits spécifiques**

Amicale Laique (Théâtre)	4273.16 €
Guilers entr'aide	454.09 €
Partage	454.09 €
Vie Libre (section guilers)	454.09 €

**Un conseiller municipal, président d'association, n'a pas pris part au vote.  
Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité des 27 votants, l'ensemble de ces subventions.**

**Associations conventionnées**

Amicale Laique CLSH les Flamboyants	40 602.00 €
Ecole de Musique et de Danse (section musique)	58272.50 €
Ecole de Musique et de Danse (section danse)	3259.00 €
Ecole de Musique et de Danse (activités périscolaires)	500.00 €
L'Agora	30203.00 €

**Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'ensemble de ces subventions aux associations conventionnées.**

### Aides aux activités scolaires

<b>Fournitures scolaires (écoles publiques)</b>	
- maternelle (par élève)	49.87€
- primaire (par élève)	53.88 €
<b>Crédits investissement (écoles publiques)</b>	
- forfait par école	945.93 €
- forfait par classe	189.18 €
<b>USEP des écoles publiques (forfait)</b>	286.65 €
<b>Foyer socio-éducatif – Collège Croas ar Pennoc</b>	488.46 €
<b>Collèges publics et privés (par jour et par élève)</b>	
- séjours à l'étranger (min 5 jours)	2.12 €
- classe de nature, mer, neige (min 5 jours)	2.12 €
- Voyages avec programme pédagogique (min 3 jours)	2.12 €
- Collèges « sport études » pour classes transplantées	2.12 €
<b>Ecoles élémentaires publiques</b>	
- classe de neige (min 5 jours)	3.37 €
- classe de mer et nature (min 2 jours)	2.28 €
- voyages avec programme pédagogique (min 2 jours)	2.99 €
- classes de découverte sans hébergement (min 2 jours)	1.95 €
(Tarifs également applicables aux élèves scolarisés à Guilers ou aux guiliériens scolarisés à l'extérieur, en établissement spécialisé)	
<b>Transport pour activités (piscine, cinéma...)</b> par élève de l'enseignement public (maternelle et élémentaire)	3.37 €
<b>Arbre de Noël (par élève)</b> Ecoles maternelles et élémentaires publiques	5.00 €
<b>Forfait pour enfant handicapé en établissement spécialisé</b> (jusqu'à l'âge de 20 ans)	683.00 €
<b>Fournitures de timbres postaux</b>	
- forfait par école publique (maternelle/primaire)	60.11 €
- forfait infirmerie (collège Croas ar Pennoc)	135.46 €

**Un conseiller municipal, président d'association, n'a pas pris part au vote.  
Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité des 27 votants, l'ensemble de ces subventions.**

### Subventions exceptionnelles

Associations	Objet de la subvention	Montant
L'Agora	Fête du printemps, Louise de Keroual, projet social	23200.00 €
Les Amis du Vélo	Epreuves cyclistes 2013	3000.00 €
Guilers VTT Nature	Championnat du finistère FSGT au fort de Penfeld	2600.00 €
	Courses de 24h relais au bois de Keroual	
	Course en relais à pied et vététiste au Fort de Penfeld	
Les fous du volant	Galette et tournoi familial	100.00 €
ADAO	Festivals « petite » et « grande » marée	500.00 €
Club d'athlétisme	Entre Fort et Château	1300.00 €
Association du Vélodrome de Brest Ponant Iroise	3 <sup>ème</sup> manche Challenge départemental – jeunes	100.00 €
	Championnat départemental	
	Epreuve internationale de demi-fond	
Ecole de Musique et de Danse	Location d'un logiciel compta et formation sur le logiciel	1500.00 €
Le Fourneau	Subvention au centre national des arts de la rue « Le Fourneau »	100.00 €

**Un conseiller municipal, président d'association, ne prenant pas part au vote. Le conseil municipal, a adopté, à l'unanimité des 27 votants, l'ensemble de ces subventions.**